

LYON CONSOMMATION RESPONSABLE

32 nouveaux labels "Lyon équitable et durable" attribués

Ils sont aujourd'hui 232 acteurs unis autour des mêmes valeurs humaines, tous arborant le logo "Lyon ville équitable et durable"...

Chaque année, de nouveaux lauréats accèdent au label "Lyon ville équitable et durable". Pour la 6^e année, la cour de l'hôtel de ville a reçu les acteurs économiques, associatifs, événementiels qui participent à cette dynamique vertueuse qu'est la consommation responsable.

« Cette cérémonie est placée sous le signe de la passion car vous êtes tous des allumeurs d'étouilles », a affirmé avec lyrisme Dou-nia Besson, élue à la ville de Lyon en charge de l'ESS⁽¹⁾ et du développement durable. Lyon reste aussi la première cité française à tisser des liens autour de l'ESS, avec Osasco, ville de l'État de São Paulo (Brésil). Côte lauréats, les 32 nouveaux lauréats 2016 appartiennent à différents domaines économiques,



■ Nouveaux et anciens labellisés se sont retrouvés pour une grande fête autour des valeurs humaines. Photo Florence FABRE

de l'atelier participatif d'auto réparation de vélos, au kit permettant de réaliser sa bière et même la comptabilité.

Les neuf responsables lyonnais de la "Ruche qui dit Oui !" arborent eux aussi fièrement le logo au lion blanc sur fond vert. Ils se rajoutent aux deux cents autres lauréats des années précédentes.

Des témoignages d'invités étrangers

Des invités étrangers, engagés dans l'ESS, ont aussi apporté leurs témoignages. Venu participer aux "Dialogues en humanité" (événement labellisé), ils ont évoqué l'initiative d'un éco-village au Brésil, les difficultés pour les paysans de l'Inde du sud à vivre de

la culture du millet...

Des valeurs partagées aussi en musique avec, en fin de cérémonie, une chanson brésilienne reprise par tous les participants, pour honorer cette mère nourricière qu'est la Terre...

NOTE ⁽¹⁾ ESS : Économie sociale et solidaire. Lien : www.lyon.fr/page/le-label-lyon-ville-equitable-et-durable.html

LYON FERMETURE

Les usagers de la bibliothèque de la Part-Dieu trouvent portes closes

La culture attendra, au grand dam des usagers de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, piégés en ce début de semaine par la fermeture de l'établissement. Une procédure pourtant classique pour la structure qui s'accorde, chaque année, une semaine d'invitations en ces dates.

Réouverture lundi prochain

« Cette fermeture et les horaires défilés sont toujours annoncés bien en avance », certifie la responsable de communication de la bibliothèque, Geneviève Chovet, afin de couper court aux rumeurs d'une mauvaise information. C'est tous jours agaçant de trouver une porte close, mais c'est le seul moment où l'établissement est



■ La bibliothèque ferme ses portes toute la semaine. Photo M.C.

fermé ». Quoi qu'il en soit, de nombreux usagers ont dû rebrousser chemin après avoir attendu en vain l'ouverture des portes, certains guettant même le passage d'un membre du personnel. Celui-ci poursuit

son tri dans les collections toute la semaine, pour une réouverture programmée lundi, de 13 à 19 heures.

Morgan Couturier

PRATIQUE Retrouvez les horaires d'été sur www.bm-lyon.fr

LYON

15 mois pour l'agresseur d'une femme de 86 ans

Lundi soir, le tribunal a condamné à 18 mois de prison (dont trois avec sursis) l'agresseur d'une femme âgée de 86 ans. Le prévenu de 29 ans avait été interpellé ce week-end à Carcassonne. Il avait été identifié par une trace ADN sur un collier qu'il avait tenté d'arracher à sa victime le 17 juillet 2014, rue Bellecombe (Lyon 6^e). La vieille dame, victime d'hématomes et de traces de strangulation, était parvenue à mettre son agresseur en fuite.

LYON Le tribunal demande une expertise

Le 6 juillet, alors qu'il venait d'apprendre son placement en détention, un prévenu avait tenté de prendre la fuite. Ceinturés par les policiers qui l'escortaient, l'homme qui se débattait comme un fou furieux était finalement plaqué au sol et embarqué. En garde à vue, il dégradait une caméra de vidéosurveillance et sa cellule. Mardi, il devait être jugé en comparution immédiate pour tentative d'évasion. Le tribunal a demandé une expertise psychiatrique et décidé du maintien en détention du prévenu qui sera jugé le 17 août prochain.